



PROCHAINES VENTES DE GARAGE AUTORISÉES

P.7

COLLECTE DE SANG

P.7

POLITIQUE DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

P.9-10

HOMMAGE À JACQUES GUERTIN

P.11

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	4
Informations sur les services	6
Développement durable	11
Histoire et patrimoine	11
Bibliothèque	13
Loisirs et culture	14
Vie communautaire	16
Calendrier d'août	20



COMPÉTITION DE POMPIERS DE SAINT-PIE LE SAMEDI 23 AOÛT

Page 15



Page 16



OISEAUX DE PROIE À LA BIBLIOTHÈQUE

Page 13

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Photos des membres - Crédit: Patric Roger

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 772-2233
Courriel: st-pie@vilvest-pie.ca
Site internet: www.vilvest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

HORAIRE D'ÉTÉ À PARTIR DU 25 JUIN

Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@vilvest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des loisirs et des communications loisirs@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@vilvest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@vilvest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@vilvest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@vilvest-pie.ca



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19h le mardi 5 août, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 13-2025
Nom du requérant :	Sonia Marcil
Emplacement :	138, rue Charron
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement de la résidence dont la marge de recul avant serait de ± 6.78 mètres au lieu de la norme prescrite de 7.62 mètres.
No de la demande :	DM 14-2025
Nom du requérant :	Mercedes Fournier Racine
Emplacement :	109, avenue Saint-François
Objet de la demande :	Autoriser le lotissement de la propriété dont 2 des lots projetés auraient une largeur de ± 13.75 mètres au lieu de la norme prescrite de 15 mètres.
No de la demande :	DM 15-2025
Nom du requérant :	9099-8840 Québec inc.
Emplacement :	Lot 2 970 985
Objet de la demande :	Réduire la marge avant pour une éventuelle construction à ± 4 mètres au lieu de la norme de 7.62 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 juillet 2025

Annick Lafontaine, Greffière

TENUE D'UN REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER D'UN SECTEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 289

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR SITUÉ ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 324 ET 462, DU RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté le **règlement d'emprunt # 289 intitulé** « Règlement # 289 décrétant des travaux de fermeture de fossés sur le rang du bas-de-la-rivière, décrétant des dépenses n'excédant pas 328 050 \$ à même le fonds général et décrétant le renflouement du fonds général par le secteur compris entre les numéros civiques 324 et 462 ».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 289 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité d'électeur et en

apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 28 juillet 2025 à la salle du conseil, situé au 77, rue Saint-Pierre, dans la ville de Saint-Pie.
4. Le nombre de demande requis pour que le règlement numéro 289 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **vingt et un (21)**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 289 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 28 juillet 2025, à la salle du conseil, situé au 77 rue Saint-Pierre, dans la Ville de Saint-Pie.
6. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville et au bureau de la municipalité, aux heures ouvrables du bureau.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné.

7. Toute personne qui, le 2 juillet 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
8. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant non résidant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins le 2 juillet 2025;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
9. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins le 2 juillet 2025;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins le 2 juillet 2025, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature registre.
10. Personne morale
 - avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 2 juillet



AVIS PUBLICS



WWW.VILLEST-PIE.CA

2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 juillet 2025.

Annick Lafontaine, Greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS 79-5, 170-3, 268-2025 ET 288

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 3 juin 2025 le règlement numéro 79-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction afin de prévoir l'obligation d'installer une pompe d'assèchement pour les habitations projetées à l'extrémité de la rue Sansoucy », le règlement numéro 170-3 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) », le règlement numéro 268-2025 intitulé « Règlement modifiant le règlement 268 sur la démolition d'immeubles » et le règlement numéro 288 intitulé « Règlement relatif aux ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ».

Le règlement numéro 79-5 a pour objet de prévoir, pour les habitations projetées dans le nouveau secteur résidentiel situé à l'extrémité de la rue Sansoucy, l'obligation d'installer une pompe d'assèchement.

Le règlement numéro 170-3 a pour objet de pouvoir utiliser le règlement sur les PPCMOI afin d'autoriser, sous certaines conditions, les commerces de biens d'achat courant dans la zone numéro 129. Cette dernière correspond au secteur du Domaine Joyeux.

Le règlement numéro 268-2025 a pour objet d'alléger les demandes de démolition en retirant certaines dispositions facultatives dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin

que les documents requis soient moins nombreux et moins onéreux pour les citoyens.

Le règlement numéro 288 a pour objet la mise à jour du règlement portant sur les ententes avec les promoteurs.

La MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 20 juin 2025.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 3 juillet 2025.

Annick Lafontaine, Greffière

PROMULGATION RÈGLEMENT # 281-2025

modifiant le règlement 281 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 2 juillet 2025 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 281-2025 est de mettre à jour le tarif exigible pour les bornes électriques appartenant à la Ville.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juillet 2025

Annick Lafontaine, Greffière



VIE MUNICIPALE

AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 à 19h.

POSTE DE BRIGADIER - DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la démission de monsieur Denis Laplante à titre de brigadier permanent temps partiel et autorise le changement de statut de monsieur Denis Laplante à titre de brigadier surnuméraire.

POSTE DE BRIGADIER - EMBAUICHE

Le conseil autorise l'embauche de Mme Josée Blais à titre de brigadière, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, conformément aux

dispositions de la convention collective en vigueur.

INSPECTEUR DES COURS D'EAU - INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 20-560 RELATIF À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER DE LA MRC DES MASKOUTAINS - DÉSIGNATION

Le conseil désigne, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la Ville de Saint-Pie, monsieur François Daudelin pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains et désigne monsieur François Daudelin à titre d'inspecteur des cours d'eau.



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1215, RANG DE LA RIVIÈRE NORD

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché de ± 130 m.c. tandis que la norme est de 100 m.c.

FERMETURE D'UN FOSSÉ - COÛT DU PERMIS - MANDAT

Il est résolu que le coût du permis pour la fermeture de fossés sur une longueur excédentaire à l'accès à la propriété est de 2 500 \$, plus taxes, pour l'année 2025, incluant les honoraires de l'ingénieur de la municipalité pour une visite des lieux et la préparation du plan et que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour l'analyse des demandes de fermeture de fossés selon la soumission du 11 juin 2025.

RÉSOLUTION FINALE AUTORISANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE LOT NUMÉRO 2 973 023, LOCALISÉ EN BORDURE DU RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI

Le conseil adopte la résolution finale approuvant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant numéro 2 973 023, situé en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière, dans la zone numéro 510 telle que délimitée au plan de zonage municipal.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FERMETURE DE FOSSÉS SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, DÉCRÉTANT DES DÉPENSES N'EXCÉDANT PAS 328 050 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL ET DÉCRÉTANT LE RENFLOUEMENT DU FONDS GÉNÉRAL

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux de fermeture de fossés pour les propriétaires en ayant fait la demande.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 290 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 274 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 35 000 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'objet de ce règlement vise à abroger un règlement d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 281 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour le tarif exigible pour les bornes électriques appartenant à la Ville.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PORTER À DEUX ÉTAGES LA HAUTEUR PERMISE DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE NUMÉRO 117

L'objet de ce règlement est de permettre une hauteur de deux étages pour les habitations situées dans la zone résidentielle numéro 117 (rues Beaudry et Charron).

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES USAGES LIÉS AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DANS LA ZONE NUMÉRO 407 ET PRÉVOIR UN RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN MINIMUM DE 30%

L'objet de ce règlement est d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction dans la zone industrielle numéro 407 et de prévoir, pour cette même zone, un rapport espace bâti / terrain minimum de 30 % lors de la construction d'un bâtiment principal. La zone numéro 407 est située en bordure de la rue Saint-Pierre.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée

subséquente le règlement numéro 171-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 171-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. L'objet du règlement vise à définir les dispositions et les modalités en lien avec l'enlèvement des résidus domestiques.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2025 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 172-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 172-2025 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité. L'objet du règlement vise à définir les dispositions et les modalités en lien avec la collecte sélective des matières recyclables.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 173-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par Laurence Bousquet qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 173-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 173-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité. L'objet du règlement vise à définir les dispositions et les modalités en lien avec l'enlèvement des matières organiques.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 250 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIRECTEURS ET RESPONSABLES DE SERVICES

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 250-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 250-2025 modifiant le règlement 250 décrétant une délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal aux directeurs et responsables de services. L'objet de ce règlement vise à ajouter une délégation de pouvoirs au directeur adjoint du Service des travaux publics.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES - ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - AUTORISATION

Le conseil autorise la conclusion d'une entente avec la Sûreté du Québec afin d'accéder au service de vérification des antécédents judiciaires et désigne Dominique St-Pierre, Julie Nicolas et Jean-Yves Bergeron à titre de mandataires pour transmettre une demande de vérification des antécédents judiciaires ainsi que recevoir les résultats.

CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE - AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 7 concernant les travaux de conception et construction d'un toit sur la patinoire extérieure à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de 233 343.83 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 22 550.20 \$.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 651 061.67 \$, remboursements d'emprunts déboursés 38 603.55 \$, salaires 230 353.84 \$.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Procès-verbal du comité de démolition du 19 juin 2025 et procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 juin 2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h33.



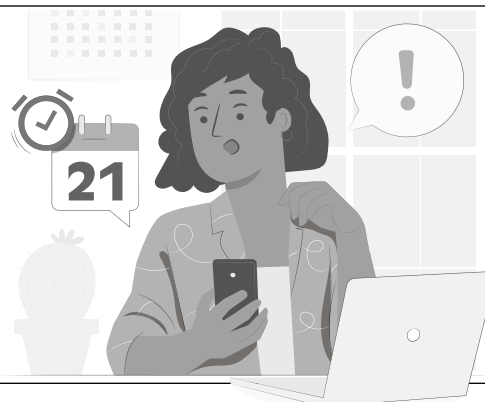
INFORMATIONS SUR LES SERVICES

5^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer au plus tard, aux dates de versements indiquées. De plus, nous vous rappelons que ces dates sont des dates limites. Dès le lendemain, des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront.

Le 5^e versement doit être payé au plus tard le

21 AOÛT PROCHAIN



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



**MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!**

MATIÈRES ORGANIQUES ET BACS BRUNS MIEUX TRIER POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

Un tri adéquat des matières permet de réduire significativement la quantité de déchets dirigés annuellement vers l'enfouissement. La collecte des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect de l'environnement et des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre.

Il est important d'utiliser le service de collecte à trois voies et de déposer les bonnes matières dans les bons bacs afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes. En effet, **chaque logement et chaque résidence est un centre de tri en soi et la qualité du tri des matières est indispensable** pour assurer la performance du programme. Chaque citoyenne et citoyen fait une différence en posant le bon geste. Malheureusement, nous retrouvons fréquemment des contaminants dans les bacs bruns et il est important de faire un effort supplémentaire pour bien trier nos matières.



CONTAMINANTS QUI NE VONT JAMAIS DANS LE BAC BRUN :

- Toutes les matières recyclables (contenants de plastique, cannettes d'aluminium, contenants tétrapacks, sacs de plastique même s'ils sont décrits comme étant compostables, biodégradables ou oxobiodégradables...),
- les résidus de construction,
- les carcasses d'animaux,
- les vêtements,
- les déchets,

et autres matières de telle nature ne doivent jamais être déposées dans le bac brun. Elles ne sont pas compostables et elles nuisent au processus de compostage.



MATIÈRES ORGANIQUES QUI DOIVENT ÊTRE PLACÉES DANS LE BAC BRUN :

De la cuisine :

Fruits et légumes, épluchures, morceaux de maïs, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'oeufs, etc.

Du terrain :

Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches (2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre).

Autres :

Papiers fortement souillés d'aliments, papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sécheuse, etc.

Il est de la responsabilité de chaque citoyen de trier correctement ses matières et de les déposer dans les bacs adéquats. De plus, en cas de surplus, il est toujours possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou des boîtes de carton clairement identifiés à cette fin. Lorsque les bacs contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas les lever et c'est pourquoi, afin d'éviter des désagréments, il est important de toujours placer les matières dans le bon bac.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site internet de la Régie au www.riam.quebec



DERNIÈRES VENTES DE GARAGE DE L'ANNÉE

**9 et 10
AOÛT**

Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débarras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août. La prochaine vente de garage autorisée aura donc lieu les **9 et 10 août prochains**.

Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488.



De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- ➔ Une vente-débarras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- ➔ La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- ➔ Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débarras.
- ➔ Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débarras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- ➔ Aucune vente-débarras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- ➔ À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- ➔ La vente-débarras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Collecte de sang



**Prochaine collecte sera
le MARDI 19 août.**

Centre sportif et culturel

Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264



**Votre
Clinique familiale**

VÉRONIQUE SAUVÉ

CLINIQUE PRIVÉE

6365 Bd Laframboise Local 201
Saint-Hyacinthe, QC
J2R 1C8

☎ 438-792-9000

✉ info@votrecliniquedefamiliale.com

🌐 www.votrecliniquedefamiliale.com

Une clinique accessible et humaine

Rendez-vous disponible le jour même
ou dans la même semaine

*** Nouveaux patients acceptés ***

- Prise de sang
- Vaccination
- Urgences mineures
- Bilan de santé
- Renouvellement de médication
- Consultation médicale avec une IPS
- Paptest \ Dépistage ITSS
- Exérèse des verrues
- Nettoyage d'oreilles

Et plus encore...

Un reçu vous sera remis pour vos
assurances privées ou pour vos impôts



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

Feux de forêts et de champs : un danger bien réel



Pourquoi les feux se déclarent-ils ?

Les causes des incendies sont multiples, mais dans la majorité des cas, l'origine est humaine :

- Négligences courantes : jeter un mégot de cigarette, oublier d'éteindre un feu de camp, ou laisser un barbecue sans surveillance.
- Activités agricoles ou industrielles : les étincelles provoquées par la machinerie ou un brûlage mal maîtrisé peuvent rapidement devenir incontrôlables.
- Causes naturelles : plus rares, la foudre peut également être à l'origine d'un départ de feu, surtout en période de sécheresse.

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- Jeter un mégot par terre, même s'il semble éteint.
- Allumer un feu à ciel ouvert sans autorisation.
- Utiliser des feux d'artifice près des zones boisées ou des champs secs.
- Laisser un feu sans surveillance, même quelques minutes.

Les bons réflexes à adopter :

- Consulter les avis de danger d'incendie avant toute activité à risque via la SOPFEU.
- Garder toujours un seau d'eau ou un tuyau d'arrosage à proximité.
- Arroser abondamment après usage, remuer les braises, vérifier que tout est froid.
- Débroussailler autour des habitations et éliminer les végétaux secs.

En cas de départ de feu :

Alertez immédiatement le 911.

- Éloignez-vous dans la direction opposée au vent.
- Ne tentez jamais de maîtriser un incendie important seul.

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA PHARMACIE DE SAINT-PIE

Il y a déjà plus de 30 ans, en novembre 1993, Normand Thériault a fait l'acquisition de la pharmacie de M. Marcel Campbell, sur la rue St-François. Les plus anciens se rappelleront sans doute de cette petite pharmacie comptoir qui fermait à l'heure du midi... Un autre temps!

Depuis, la pharmacie a beaucoup changé. Grâce à de nombreuses rénovations au fil des années, elle est devenue une pharmacie moderne, en restant toujours bien ancrée dans sa communauté. Présente depuis le tout début, la pharmacienne Nathalie Lapointe a contribué grandement à cette transformation, tout en veillant à la santé des citoyens de Saint-Pie.

Pharmacien d'expérience, M. Thériault a eu

le bonheur d'avoir cinq pharmacies au cours de sa carrière. Pour sa pré-retraite, il avait choisi de garder la meilleure: celle de Saint-Pie! Aujourd'hui vient le moment pour lui de tourner une belle page et de profiter d'une retraite bien méritée.

Il part l'esprit tranquille en sachant que la relève est assurée. Son fils Olivier, aussi pharmacien, suit ses pas et poursuivra avec Nathalie la mission avec la même passion et le même souci du service de proximité qui a toujours fait la force de cette pharmacie.

"Je tiens à remercier sincèrement la population de Saint-Pie pour votre fidélité, votre confiance et vos sourires au fil des années. Ce fut un privilège et un honneur de vous servir."

**Bonne retraite M. Thériault!
Et longue vie
à la pharmacie de Saint-Pie.**





POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

En 2009, la Ville de Saint-Pie a choisi d'offrir un programme de subvention de couches lavables pour bébé. Cette mesure vise à encourager les parents du territoire qui décident d'adopter ce type de couches pour le bien-être de leur enfant et pour l'environnement. En 2021, le conseil municipal bonifie cette politique en y ajoutant les produits d'hygiène durables pour répondre aux besoins des femmes et des aînées.

Critères d'admissibilité pour tous

- Être résident de Saint-Pie;
- Si le demandeur est un propriétaire, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages;
- Pour tout demandeur, aucune somme ne doit être due au Service des loisirs;
- Remettre le formulaire et les pièces justificatives au cours des 3 mois suivant l'achat.
- Remplir le formulaire de demande d'aide financière et signer le contrat d'engagement écologique de la Ville de Saint-Pie;

Subvention pour les couches lavables pour bébé

Le montant versé par subvention est d'une valeur maximale du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ pour un

premier ensemble de 20 couches lavables. Un montant de 50 \$ sera remboursé pour l'achat d'un deuxième ensemble.

Critères d'admissibilité pour l'achat de couches réutilisables pour bébé:

- Être parent d'un enfant de moins de 12 mois;
- Acheter un ensemble de couches lavables et réutilisables de 20 couches (minimum) neuves (100% de la subvention) ou d'occasion (50% de la subvention);
- Acheter du tissu et des accessoires dans le but de confectionner soi-même ses couches lavables (50% de la subvention);
- La date de la facture doit se situer dans la période entre le 6^{ème} mois précédant la date de l'accouchement et le 6^{ème} mois suivant cette même date;
- Les achats doivent être faits avant que l'enfant atteigne l'âge de 6 mois;
- Déposer une seule demande par enfant admissible.
- Fournir une preuve de naissance de votre enfant (certificat ou acte de naissance). Cette preuve peut être acheminée dans un second envoi. La subvention sera versée uniquement lors de la réception de tous les documents.

Subvention pour les produits d'hygiène durables

Le montant versé pour la subvention pour les produits d'hygiène est un remboursement de 50%, jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne, par année, sur l'achat de produits d'hygiène durables neufs.

Valide pour les items suivants :

- coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges;
- Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie;
- Protection pour incontinence lavable;

Critères d'admissibilité pour l'achat de produits d'hygiène durables :

- Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges);
- Acheter un ou des produits d'hygiène durables de tout type (Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie, protection pour incontinence lavable);
- Déposer une seule demande par année, par personne admissible;
- Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Enfouir une tonne de déchets coûte en moyenne 130 \$. En détournant des sites d'enfouissement les millions de couches qui seront jetées cette année au Québec, qui représentent près de 60 000 tonnes de déchets, on parle alors d'une possibilité d'économie de près de 8 millions de dollars! À l'échelle municipale, ce chiffre est bien sûr moindre, mais assez intéressant pour qu'il soit considéré dans les orientations de la politique familiale.

Quelques données qui font réfléchir...

- Un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté.
- Une couche lavable remplace 230 couches jetables.
- Les couches jetables prennent de

300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation... Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.

- La production des couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables.
- Une couche jetable nécessite, à elle seule, 120 m3 d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante. En revanche, il faudra 83 m3 d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile, qui est de deux à trois ans.
- L'utilisation des couches lavables correspond à l'ajout d'une lessive par semaine.

- Au Canada, c'est 2 400 000 d'arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables, c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.
- Certaines marques de couches lavables proposent des modèles qui s'adaptent à la taille de bébé. L'achat des couches se fait en une seule fois et servent durant toute la croissance du bébé.
- Au Québec, les couches à usage unique représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement. Selon le réseau National Women's Health Network, 12 milliards de serviettes hygiéniques et 7 millions de tampons sont jetés annuellement dans le monde.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT ET D'ENGAGEMENT MORAL

POUR L'UTILISATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES ET DE COUCHES RÉUTILISABLES

DEMANDEUR

NOM _____ PRÉNOM _____
TÉLÉPHONE (résidence ou cellulaire) _____ COURRIEL _____
NOM DU PARENT/TUTEUR (POUR LES MOINS DE 18 ANS) _____

ADRESSE POSTALE

NUMÉRO CIVIQUE _____ RUE _____
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE DU PARENT (Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.)

ARTICLES POUR LESQUELS LA SUBVENTION EST DEMANDÉE

Articles	Nombre	Numéro de facture	Montant
Coupe menstruelle			
Protège-dessous lavable			
Serviette hygiénique lavable			
Éponge			
Culotte et autre sous-vêtement de menstruation			
Sous-vêtement lavable pour incontinence urinaire ou énurésie			
Protection pour incontinence lavable			
Couche lavable			

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

- La ou les factures;
 - Les bons de commande ne sont pas acceptés;
 - Pour les achats en ligne, les bons de commande seront acceptés, vous devez toutefois fournir également une preuve de paiement, par exemple un relevé de carte de crédit;
 - L'adresse de livraison doit être identique à celle de votre preuve de résidence.
- Une copie d'une preuve de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Pie; (ex.: bail, compte de taxes, carte d'identité avec adresse, permis de conduire).
- La preuve de naissance pour la subvention des couches lavables.

Faites parvenir tous ces documents par courriel à st-pie@ville-st-pie.ca** ou présentez-vous au bureau municipal situé au 77, rue St-Pierre, à Saint-Pie.

** Les documents peuvent être scannés ou pris en photo et ensuite joints au courriel.

ENGAGEMENT MORAL

- Je reconnais avoir fait une demande de subvention de _____ \$ à la Municipalité de Saint-Pie pour l'achat de produits d'hygiène durable ou de couches réutilisables.
- Je certifie que :
 - les renseignements fournis sont véridiques ;

- si je suis un propriétaire, mon compte de taxes municipales n'indique pas d'arrérages ;
- je ne dois aucune somme au Service des loisirs (frais d'inscription, frais de garde, etc.);
 - Je m'engage à utiliser les produits d'hygiène durables ou les couches réutilisables acquis.
 - Une seule demande par année, par personne admissible est acceptée pour les produits d'hygiène durables. Une seule réclamation par enfants pour les couches réutilisables est acceptée.
 - En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

SIGNATURE DU DEMANDEUR _____

DATE _____

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

- | | |
|------------------------------|---|
| PIÈCES JUSTIFICATIVES REÇUES | ☐ Preuve de résidence |
| | ☐ Preuve d'achat (produits neufs) |
| | ☐ Déclaration de transaction (produits usagés) |
| VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES | ☐ État de compte des taxes municipales (si propriétaire) |
| | ☐ État de compte Service des loisirs |
| | ☐ État de compte Médiathèque Élise-Courville |
| PREUVE D'ACHAT | ☐ Facture originale |

INITIALES _____



LE PARTAGE ENTRE VOISINS

Il y a une ressource qui est nettement sous-utilisée de nos jours et que nous gagnerions tous à mieux solliciter. Il s'agit de notre voisinage. Développer une bonne relation avec nos voisins peut avoir plusieurs bénéfices, entre autres le partage entre voisins.

De nos jours, il est fréquent d'avoir l'outil parfait pour chaque tâche que l'on a à faire sur sa propriété, même si certaines tâches ne doivent être faites qu'une ou deux fois par année. On peut penser, par exemple, à l'utilisation d'une scie à chaîne, d'un taille-haie, d'une brouette ou d'une perceuse. En connaissant mieux ses voisins, on peut leur emprunter l'outil dont on a besoin ou leur proposer de leur prêter un outil que l'on possède et que l'on sait qui pourrait leur être utile. Ceci permet bien sûr de réduire notre consommation si on évite un achat d'outil, mais évite aussi la production de tous les emballages difficilement recyclables du produit et les émissions de gaz à effet de serre liées à son transport. Pour les objets que l'on utilise rarement, il est d'ailleurs souvent bénéfique de les faire fonctionner un peu plus souvent (lubrification, renouvellement de l'essence, etc.).

Si on sait qu'on ne l'utilise presque jamais en même temps, on peut parfois même partager un objet à usage plus fréquent avec ses voisins, par exemple une tondeuse. Au besoin, une entente peut être prise pour compenser le prêteur, tel que tondre une partie de sa pelouse, payer l'essence ou l'entretien de l'équipement.

Le partage entre voisins peut aussi se manifester par des gestes de dépannage, comme l'emprunt ou le don d'un ingrédient manquant pour une recette. Ceci évite souvent une perte de temps pour aller à l'épicerie et réduit les émissions de gaz à effet de serre liées à ce déplacement.

En partageant avec ses voisins, on renforce par ailleurs le sentiment de communauté. Ceci peut amener plusieurs bénéfices, comme de l'entraide pour une tâche qui nécessite plusieurs bras, un coup de main pour mettre les bacs au bord de la rue les jours de collectes lorsque l'on est absent ou une surveillance de quartier permettant de détecter des activités suspectes.

Comme vous le voyez, il y a plusieurs bénéfices à mieux connaître ses voisins et à partager avec eux, que ce soit du point de vue environnemental ou personnel. Prenez le temps de discuter avec eux la prochaine fois que vous avez besoin de quelque chose, ils se feront probablement un plaisir de vous venir en aide!

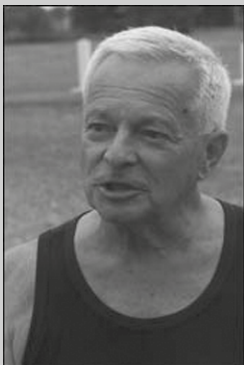


PAR RICHARD ST-PIERRE
richard.st-pie@videotron.ca

HISTOIRE ET PATRIMOINE



JACQUES GUERTIN : MONSIEUR SANAIR



le terrain longeant la voie ferrée où il construira la meunerie.

Jacques Guertin est né le 3 janvier 1935 à Saint-Pie. Ses parents, Antoine Guertin et Simonne Beaugard, n'y habitent que depuis peu, établis à Émileville en 1934. C'est en 1935 qu'Antoine achète au village,

Jacques ira à l'école au Collège, dirigé par les frères du Sacré-Cœur. Mon frère Denis fut un compagnon de classe. Il se souvient de lui comme d'un gamin taquin qui réussit bien ses cours : « Il compétitionnait avec moi et Joseph Routhier pour le premier rang de classe », me confia-t-il.

Le 22 octobre 1943, la meunerie familiale est détruite par le feu. L'élan de solidarité qui s'en suit pour nettoyer les lieux et la reconstruction doit laisser des traces dans la vie d'un petit garçon comme Jacques à cet âge.

Jacques a une sœur Andrée [1939 – 2023]

et un frère François. Les Guertin vivent au 56 rue Roy, dans une belle et grande maison aménagée sur un terrain garni de beaux arbres. La piscine qui y sera creusée doit être probablement la seule à cette époque à Saint-Pie.

Jacques semble relativement absent de Saint-Pie après ses études. C'est à la basilique Notre-Dame de Montréal qu'il épouse Francine Foisy, le 25 novembre 1959. On le retrouve dirigeant d'une compagnie qu'il nomme San-Air [du latin sane pour pur et air], laquelle cofabrique et vend des purificateurs d'air. Et dans un autre domaine, San-Air produit des



stabilisateurs de direction et d'autres produits.

Il avait également suivi son cours de pilotage pour avion monomoteur. Installé au Petit-Rang-St-François, il raconte, dans un interview sur QUB Radio du 26 juin 2019, pour *Le guide de l'auto*, que son instructeur de vol n'appréciait pas qu'il atterrisse sur la piste de brousse de son vaste terrain. C'est à ce moment qu'avec un ami, il élabore son rêve un peu fou d'une piste d'accélération. Après avoir visité dix-huit pistes aux États-Unis et des rencontres positives avec la *National Events*, ils obtiennent du *National Hot Race Association (NHRA)* le *Grand National*.



Un investissement d'un million de dollars permet la construction d'une piste d'accélération et des bâtiments et installations des plus modernes. Sur la photo ci-dessus, on voit le complexe SANAIR sis au nord de la route Gariépy, avec sa tour de contrôle et son vaste stationnement. Sur la gauche, les plus vieux noteront la présence du Ciné-Parc qui avait été construit sur une partie des terres acquises pour le pénitencier rêvé dix ans plus tôt. Le Domaine Bousquet n'existe pas encore.

Le *Grand National* fut présenté durant 22 ans. Il attirait des amateurs tant canadiens, qu'américains.



Le Grand National, 6 août 1978.

En 1992, suite à un règlement fédéral interdisant l'usage de gasoline avec plomb, Jacques utilise le mot « tué » afin d'illustrer le transfert de l'événement à Topeka, Kansas où eut lieu 34 autres *Grand National* avant de fermer en août 2023. Résumons SANAIR par l'ajout de la petite piste d'un tiers de mille en 1971 qui joint à la piste d'accélération créa le circuit routier. De 78 à 83, ce fut la construction de la piste tri-ovale, inaugurée en août 1983. Vinrent la piste de motocross, celle des téléguidés, la piste de karting, etc.

Sa résidence particulière, en forme de silo, répartie sur huit étages, il la justifie ainsi : « J'étais dans le grain avant et je connaissais bien la construction de silos, et puis, je voulais avoir quelque chose qui pouvait me garder en forme sans être obligé de faire du jogging souvent ».

SANAIR a connu au moins 4 accidents mortelles au tournant du siècle. Au cours des enquêtes du coroner, Jacques a

toujours défendu, bec et ongles, la sécurité de ses circuits.

Quand au bruit et au règlement de la Ville et des amendes [qu'il a contestées et gagnées], il dit comprendre la mairie de Saint-Pie. « On était là les premiers [. . .], on essaie d'être de bons citoyens... ».

Jacques Guertin est décédé ce 27 avril 2025.

Pour écouter l'entrevue du 26 juin 2019 à QUB Radio : Sanair : le propriétaire et ses clients ont gain de cause - Guide Auto (guideautoweb.com)



Panneaux « La course s'arrête ICI . . . » (Septembre 2024)

RESPONSABLE : MARTINE GARON
450-772-2332

HORAIRE D'ÉTÉ
Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés,
consultez le catalogue de la bibliothèque au
www.villest-pie.ca sous l'onglet **Service des loisirs**,
cliquez sur **Bibliothèque** pour accéder au catalogue en ligne.



OUPS!
GARDONS LES LIVRES
DE LA BIBLIOTHÈQUE
LOIN DES ANIMAUX !

**Club
de lecture
d'été
TD**

**LE 30 JUILLET À 9H45
À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE
DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

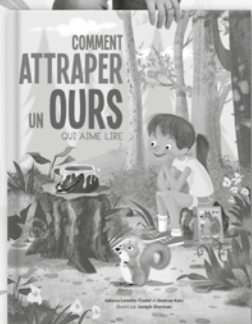
À tous les jeunes lecteurs de magnifiques vacances d'été! Tu es inscrit au club de lecture et tu as besoin de suggestions de livres pour ton carnet? Consulter <https://www.clubdelecturetd.ca/>, créer votre compte et vous pourrez noter vos lectures, lire des livres numériques gratuits.
Pour d'autres activités en ligne <https://biblioclub.ca/>

clubdelecturetd.ca

AU SON DES HISTOIRES

avec Chantal Girard, narratrice

Partez à la découverte de la voix dans cet atelier éducatif et ludique où les enfants s'amuseront à se délier la langue et jouer avec les sons que produisent leur voix, pour ensuite se laisser raconter une merveilleuse histoire !



Date : **13 août**
Heure : **9h30**
Endroit : **salle multifonctionnelle
de la bibliothèque municipale**
Inscription ou informations :
**Gratuit, aucune
inscription requise**

CRACKBOOM! narravox



**ABOLITION
DES FRAIS DE RETARD**
en bibliothèque publique

La bibliothèque est fermée et vous voulez retourner vos livres avant qu'il ne soit trop tard? Utilisez la chute à livres à l'extérieur de la bibliothèque près de l'entrée principale. Vous pouvez y déposer vos livres en tout temps.

Aucuns frais ne sont associés au retard de documents. Nous continuons à envoyer des avis et à vous contacter par téléphone pour les documents ayant dépassée leur date de retour. Après 6 semaines de retard, les documents seront déclarés perdus et une facture sera émise. Nous comptons sur votre collaboration pour que toutes et tous puissent profiter des livres disponibles à la bibliothèque.



Le 13 août, pour souligner la dernière rencontre du Club, participez à une activité toute spéciale « **Survolons les oiseaux de proie** » réservée aux jeunes de Saint-Pie. Maman, Papa, Grand-maman ou Grand-papa sont aussi invités!

Vous apprendrez à différencier les divers habitats présents au Québec et à y associer des oiseaux de proie selon leur mode de vie. Vous découvrirez aussi leurs principales caractéristiques de quelques espèces du Québec en plus du survol sur le travail de réhabilitation effectué à l'UQROP.

**DEUX OISEAUX DE PROIE
VIVANTS SERONT SUR PLACE.**





LOISIRS ET CULTURE

LA FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE C'EST UNE HISTOIRE DE COMMUNAUTÉ!



Il y a énormément de gens de Saint-Pie qui s'impliquent pour cette grande fête et chaque participation est précieuse.

La Fête nationale à Saint-Pie, c'est *toute une organisation*. C'est une *année entière* de planification et d'activités de financement. C'est une *équipe de bénévoles* qui donne son temps sans compter pour animer Saint-Pie, pour que toute la communauté en profite. Ce sont les *entreprises locales et régionales* qui donnent généreusement à chaque année. Ce sont les *citoyens et citoyennes* qui participent aux activités qui financent cet événement d'envergure. Ce sont des *employés de Saint-Pie* qui s'assurent que le site sera convenable pour tous, avant et après l'événement. Ce sont des *gens de la communauté* qui montent un tournoi entre quartiers et y participent. Je me répète : *c'est toute une organisation* il y a tant de gens à remercier de tout cœur!



Stéphane Ravenelle et Nicolas Ravenelle qui sont présents année après année au montage et au démontage (en passant, on démonte le site au complet le **lendemain matin à 8h** ...ouf!) parce qu'il y a beaucoup d'équipements à brancher et ça demande toute une planification!

Jean-François Blais et Yannick Roy de Royal pyrotechnie, qui nous offrent un spectacle absolument incroyable à chaque année! Qui attirent tellement de gens chez nous et qui font la fierté de Saint-Pie.

Sylvain et son équipe de Queues de castor qui sont dans la friture jusqu'au cou toute la journée pour nous nourrir et qui nous remet généreusement une partie de ses profits en don pour nos festivités.

Et à tous les gens qui se sont impliqués de près ou de loin et à ceux qui y ont participé.



Comité bénévole: Sylvain St-Pierre, Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois, Annie Racine et moi, Julie Nicolas, aka "la fille des loisirs" ainsi que **nos bénévoles (amis, famille)** qui sont présents durant nos événements et sans qui il ne pourrait pas y en avoir!

Nos entreprises locales et régionales qui donnent généreusement (la liste est longue! C'est génial! Elle se trouve en photo)

Sébastien Pinard et Ismaël Dufour pour l'organisation du tournoi de balle de rues et tous les joueurs qui y ont participé!

Merci! Merci!

ON SE VOIT EN 2026 POUR UNE AUTRE ÉDITION DE LA FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE!

FÊTE NATIONALE

21 JUIN 2025

COMMANDITAIRES Prestige		
ALIMENTATION ST-PIE INC.	OLIER GRISE	
CONCESSIONNAIRE AUBIN ST-PIERRE	RAVENELLE ÉLECTRIQUE	
CUISINES AMBIANCE	SANAIR	
F. MÉNARD	VOLAILLES AUX GRAINS DORÉS	
MARIO ST-PIERRE		
COMMANDITAIRES Or		
BRUNO RAVENELLE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.	GARAGE PONTBRIAND INC.	MOULES HUDON
FAMILIPIX	LES AUTOMOBILES F.C.	NORMAND ST-JACQUES ET CLAUDETTE DORVAL
GESTION THÉRIAULT ET LAPOINTE INC.	LES SERRES	
	MICHEL BOUSQUET ENR.	
COMMANDITAIRES Argent		
CENTRE DENTAIRE VIVA	FERME BEAU-TANG INC.	MARIE COIFFURE
DANIEL RAVENELLE EXCAVATION INC	LES GRAINS SEMTECH	





**COMPÉTITION DE
POMPIERS**
Saint-Pie

PROGRAMMATION

11 h : Ouverture de la zone jeunesse
GRACIEUSE DÉC. DE
MADAME CHANTAL SOUCY DÉPUTÉE DE SAINT-HYACINTHE

11 h 30 : Épreuve 1 – ÉQUIPE DE 4

13 h : Épreuve 2 – ÉQUIPE DE 4

14 h 30 : Épreuve 3 – ÉQUIPE DE 3

16 h : Épreuve finale – EN SOLO

18 h : Remerciements
et remise des prix

18 h : FERMETURE de la zone jeunesse

19 h 15 : Hommage à Blink 182

21 h : Feux d'artifice

**SAMEDI
23
AOÛT
DÈS 11 H**



10 CASERNES PARTICIPANTES

GO! SAINT-PIE GO!

SAINT-PIE
ACTON VALE
ROXTON POND ET
STE-CÉCILE-DE-MILTON
SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU
SAINT-DAMASE
SAINT-DOMINIQUE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
SAINT-HYACINTHE
SAINT-JUDE
SAINT-VALÉRIEN

COMMANDITAIRES *Prestige*











COMMANDITAIRES *Or*






SÉRIES U6

SAMEDI 9 AOÛT à SAINT-DAMASE

ENTRE 9H ET 16H30, AU 105, RUE SAINTE-ANNE

- ⚽ 2 PARTIES PAR ÉQUIPE*
- ⚽ PRÉSENCE DE CANTINES MOBILES (\$)
- ⚽ JEUX GONFLABLES ET GRANDS JEUX
- ⚽ REMISE DE PRIX POUR TOUTES LES ÉQUIPES PARTICIPANTES

Venez encourager
nos joueurs et
profitez de cette
journée en famille!

*LES HORAIRES DES SÉRIES VOUS
SERONT ACHÉMINÉS PAR COURRIEL







VIE COMMUNAUTAIRE

CHEVALIERS DE COLOMB



Les Chevaliers de Colomb
ont fait un don de 2500 \$
à Entraide St-Pie.

**ENTRAIDE ST-PIE AIMERAIT
REMERCIER CHALEUREUSEMENT
LES CHEVALIERS POUR
CE GÉNÉREUX DON.**



Sur la photo : Francis Fortin et Patrice Caya des Chevaliers de Colomb et Johanne St-Pierre d'Entraide St-Pie.



CERCLE des fermières

En juillet et août 2025, le Cercle Fermières fera relâche et reviendra actif le 10 septembre 2025 pour de nouvelles rencontres mensuelles. Nous serons heureuses de toutes vous recevoir.

Bienvenue à toutes.

Pour toute question, contactez Thérèse Sansoucy au **450-772-2741**

L'ULTIME EDITION

21^e

TOURNOI DE BALLE
OLIVIER BEAUDRY

En hommage à
FRANCIS RAVENELLE

DURANT CE WEEKEND MÉMORABLE

- Compétition amicale de jeu de poches
- Cours de danse country
- Tatouage par Harmony Tattoo

VENDREDI 8 AOÛT AU DIMANCHE 10 AOÛT 2025
au Terrain des Loisirs de St-Pie (66 rue Lacasse)

Présenté par nos commanditaires principaux

- LES MARCHÉS •
- Tradition**
Famille Lafrance
- Ville de **SAINT-PIE**

ET PLUS ENCORE!

VENDREDI NOUVEAUTÉ

DJ Odysse

POUR VOUS FAIRE DANSER!

SAMEDI Spectacle sous le toit multifonctionnel **DÈS 20 H**

LEMAY
PIS SA GANG

On vous réserve des surprises!

TOUT AU LONG DU TOURNOI

Service de cantine sur place avec l'**INCOMPARABLE NICOLE** Spéciaux sur l'alcool!

*** Une partie des profits sera remise à l'organisme Entraide Saint-Pie ***

ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE!!



2025-2026

Découvrez les membres de votre CA

À la suite de notre assemblée générale annuelle, vous avez pu faire entendre votre voix!



Anne-Marie St-Germain
Présidente
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Vincent Palardy
Premier vice-président
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Sylvie Gosselin
Deuxième vice-présidente
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Jausée Carrier
Secrétaire
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Serge Audette
Administrateur
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Audrey Blouin
Administratrice
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Ty Diép
Administrateur
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Patrick Holenn
Administrateur
St-Hyacinthe,
St-Barnabé-Sud,
St-Charles-sur-Richelieu,
St-Simon et St-Hugues



Jessy Bissonnette
Administratrice
St-Dominique et St-Liboire



Frédéric Demers
Administrateur
St-Dominique et St-Liboire



Odette L. Perron
Administratrice
La Présentation,
St-Bernard-de-Michaudville,
St-Denis-sur-Richelieu,
St-Jude, Ste-Madeleine,
Ste-Marie-Madeleine



Martin Nichols
Administrateur
La Présentation,
St-Bernard-de-Michaudville,
St-Denis-sur-Richelieu,
St-Jude, Ste-Madeleine,
Ste-Marie-Madeleine



Jacinthe Martin
Administratrice
St-Pie et St-Damase



Pierre-Frédéric Mathieu
Administrateur
St-Pie et St-Damase

Félicitations et bienvenue aux membres du conseil d'administration qui s'investissent et mettent à profit leurs compétences pour vous représenter et faire entendre vos besoins.

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe



VIE COMMUNAUTAIRE

fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

Bonjour à tous

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

BINGO

Terminé, de retour en septembre 2025

CARTES

**Parties de Whist les mardis.
De retour le 8 septembre 2025.**

LOCATION

de salle pour toute occasion (réunion, funérailles, rencontre famille, repas de fête anniversaire, mariage, avec ou sans repas)
REJOINDRE : Grégoire Couture 450 779-1260 ou 450 230-1395

Le nouveau conseil :

Présidente Jacqueline T. Lachance

Vice-Présidente Johanne Arpin

Trésorier Daniel Pétrin

Secrétaire Jean-Yves Hérisson

Administrateurs Grégoire Couture, Anne-Marie Martin, Serge Ducharme

ALCOOLIQUE ANONYME

Tu crois avoir un problème d'alcool?
ALCOOLIQUE ANONYME est là pour t'aider.

Ligne d'aide : 1 866-544-6322

**Réunion à Saint-Pie tous les jeudis soir à
19 h 30 à la sacristie de l'église.**

Entrée et stationnement sur le côté arrière de l'église.

Téléchargez l'application MEETING GUIDE sur votre appareil cellulaire pour obtenir la liste de toutes les réunions partout dans le monde.



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828

www.centredelafamillestpie.com

Surveillez notre page



- Il est maintenant temps de vous procurer la **carte de membres 2025-2026** au coût de 10\$ par famille.
- **Nos bureaux administratifs seront ouverts dès le lundi 4 août. Les inscriptions pour les activités de septembre** (halte-garderie, halte-répit et activité parent-enfant) **débuteront à 8h** via la plateforme Qidigo.
- Des **cours pré-nataux** en présentiel et offerts par Alice DeGuise, Doula débuteront **mardi 5 août**. Gratuit pour les membres.
- Le **club de marche «L'énergie en marche»** destiné aux personnes âgées de 50 et plus débutera **mercredi le 6 août à 10h00**. Veuillez nous contacter pour plus d'informations.
- Le Centre de la Famille, en collaboration avec Centraide Richelieu-Yamaska, offre une **aide financière aux familles à faibles revenus ou vivant des difficultés financières ponctuelles à l'occasion de la rentrée scolaire**. Grâce au programme Centraide Opération Septembre, un montant pouvant atteindre 75 \$ par enfant est remboursé aux parents admissibles pour couvrir les effets scolaires de base. Gardez vos factures! **Afin de valider votre admissibilité, nous vous invitons à téléphoner au (450) 772-6828, à partir du mercredi 6 août 2025.**

**POUR ACCÉDER FACILEMENT
À NOTRE SITE WEB**



NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 888-2969
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 502-5106
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Reynald Pomerleau	450 772-2904
	ALCOOLIQUE ANONYME	1 866-544-6322

VIE COMMUNAUTAIRE





L'ÉNERGIE EN MARCHÉ pour les 50 ans et +

Un club de marche, c'est un groupe de personnes qui se réunissent pour marcher ensemble à un rythme agréable. C'est une belle façon de bouger, de garder la forme et de rencontrer d'autres gens, dans une ambiance conviviale et sans pression.

Venez marcher avec nous dès le **mercredi 6 août à 10 h.**

- Départ et retour à la bibliothèque de Saint-Pie
- Durée : environ 1 heure
- Marche facile + petits exercices en douceur

C'est gratuit, simple et bon pour la santé.
Pas besoin de s'inscrire — venez comme vous êtes, avec des souliers confortables et une bouteille d'eau.

On a hâte de marcher avec vous ! 

VENTE SPÉCIALE LE SAMEDI SEULEMENT : SAC DE VÊTEMENTS À MOITIÉ PRIX



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts 1 \$/livre.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

MARDI 24 JUIN FERMÉ **SAMEDI 2 AOÛT OUVERT**
MARDI 1^{ER} JUILLET OUVERT **MARDI 5 AOÛT FERMÉ**



Votre calendrier - AOÛT 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 Collecte de matières recyclables R	2
3	4 Centre de la famille Ouverture des bureaux administratifs et début des inscriptions	5 Entraide : ouvert 13 h à 16 h Centre de la famille Cours pré-nataux	6 Centre de la famille Club de marche 10h Conseil municipal Séance à 19 h 	7 ÉCHÉANCE 4E VERSEMENT DE TAXES Collecte de matières organiques O	8 TOURNOI DE BALLE OLIVIER BEAUDRY Collecte de déchets D	9 Plaine lune  TOURNOI DE BALLE OLIVIER BEAUDRY VENTES DE GARAGE AUTORISÉES SÉRIES U6
10 TOURNOI DE BALLE OLIVIER BEAUDRY VENTES DE GARAGE AUTORISÉES	11	12 Entraide : ouvert 13 h à 16 h Centre de la famille café-causerie 13h-15h30	13 BIBLIO : OISEAUX DE PROIE DANSE COUNTRY AVEC MICHAËL COTNOIR	14 Collecte de matières organiques O	15 Collecte de matières recyclables R	16
17	18 CAMP SPORT	19 CAMP SPORT COLLECTE DE SANG Entraide : ouvert 13 h à 16 h	20 CAMP SPORT	21 CAMP SPORT ÉCHÉANCE 5E VERSEMENT DE TAXES Collecte de matières organiques O	22 CAMP SPORT Collecte de déchets D	23 Nouvelle lune COMPÉTITION DE POMPIERS ET FÊTE FAMILIALE 
24 31	25	26 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	27 DANSE COUNTRY AVEC MICHAËL COTNOIR	28 Collecte de matières organiques O	29 Collecte de matières recyclables R	30 O = Organique R = Recyclable D = Déchet